

N° 44/2009 - BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2009

Le Maire,

Soumet à l'Assemblée les propositions de Recettes et Dépenses qui constituent le Budget Primitif du Service de l'Assainissement pour l'Exercice 2009, examinées en Commission des Finances, suivant le Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Examinant les propositions du Budget Primitif 2009, chapitre par chapitre,

Par 22 voix Pour et 4 voix Contre (MM. MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET) :

Adopte le Budget Primitif de l'Assainissement – Exercice 2009 tel que présenté ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
<i>EXPLOITATION</i>	<i>244 918,- €</i>	<i>244 918,- €</i>
<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>1 186 640,- €</i>	<i>1 186 640,- €</i>
<i>ENSEMBLE</i>	<i>1 431 558,- €</i>	<i>1 431 558,- €</i>